



## *Le CESU pré financé*

**Le Chèque Emploi Service Universel ( CESU ) pré financé** est un moyen de paiement portant le nom d'un bénéficiaire et un montant prédéfini. Il est financé par un employeur au bénéfice de ses salariés.

Il permet de rémunérer des services à la personne à domicile et la garde d'enfant hors du domicile assurée par :

- les assistantes maternelles agréées,
- les établissements d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants),
- les garderies périscolaires (accueil limité aux heures qui précèdent ou suivent la classe des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire).

En tant qu'assistante maternelle agréée, vous pouvez accepter d'être payée en CESU pré financé.

### ✓ **Pourquoi accepter d'être payé en CESU ?**

*C'est un moyen de paiement sûr et moderne*

Le remboursement des CESU est garanti.

Vous savez en temps réel si vos CESU ont été crédités sur votre compte bancaire. Vous pouvez suivre leur encaissement sur le site Internet du centre de remboursement du CESU : [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)

*Demandez aux parents de régler les CESU par Internet. C'est rapide et pratique : votre compte bancaire sera automatiquement crédité.*

*C'est avantageux pour les familles*

De plus en plus de familles bénéficient de CESU pré financés par leur employeur.

En acceptant ce moyen de paiement, vous permettez aux parents de réduire le coût de la garde de leur enfant et d'accéder plus facilement à un mode d'accueil déclaré et de qualité tout en conservant leur allocation CAF.

### ✓ **Comment se passe votre paiement en CESU ?**

*Pour les parents*

1- L'employeur du parent lui délivre des CESU

2- Le parent vous affine au centre CESU (CRCESU). Pour cela, il devra constituer un dossier d'inscription dont une partie regroupera divers informations vous concernant. Vous devrez entre autre communiqué votre numéro d'agrément, date de naissance, etc. Mais il vous sera également demandé une copie de votre agrément ainsi qu'un relevé d'identité bancaire (afin de procéder par la suite au virement du montant de vos CESU).

3- Après réception et traitement du dossier d'inscription, le CRCESU vous envoie votre numéro d'affiliation national (NAN) et les bordereaux de remise de CESU .



*Pour vous*

- Soit le parent vous remet les CESU en mains propres :  
Vous les déposez en banque avec un bordereau de remise.  
Vous pouvez aussi les envoyer par courrier au CRCESU avec un bordereau de remise.
- Soit le parent fait un virement par Internet et le valeur des CESU sera viré automatiquement sur votre compte bancaire. Un mail vous en avertira.

## **Le CESU pré financé** **en 5 questions pratiques**

### ***x Si les parents me paient en CESU pré financé, qu'est ce qui change ?***

Rien ne change

le CESU pré financé est un moyen de paiement comme un autre, qui permet de régler votre salaire. Si le montant du CESU ne correspond pas au salaire dû, rien n'empêche les parents de compléter avec des espèces, un chèque, etc.

La déclaration des salaires est toujours faite par les parents au centre Pajemploi (à l'Urssaf ou à la Msa si l'enfant gardé est né avant 2004). C'est cet organisme qui délivre aux parents leur attestation pour bénéficier de l'avantage fiscal.

### ***x Est ce que cela a un coût d'être payé en CESU ?***

Non, c'est gratuit pour vous comme pour les parents.

### ***x Quel est le moyen le plus rapide pour être payé ?***

Demandez aux parents de vous payez en CESU pré financé par Internet. C'est rapide et pratique : votre compte bancaire sera automatiquement crédité.

### ***x Comment obtenir les bordereaux de remise des CESU ?***

A réception de votre demande d'affiliation, le CRCESU vous adresse des bordereaux de remise, que vous utiliserez si les parents choisissent de vous remettre des CESU papier. Votre numéro d'affiliation national (NAN) vous est communiqué par le CRCESU. Pensez à le conserver, c'est votre identifiant. Il est valable une fois pour toutes.

**x *Comment puis-je savoir si mes CESU sont encaissés ?***

C'est simple. Rendez vous sur votre espace personnel sur [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)  
Votre mot de passe est délivré par le CRCESU en même temps que votre numéro d'affiliation national (NAN). Il vous appartient de modifier ou pas votre mot de passe.

**x *Bon à savoir***

Il existe plusieurs organismes habilités à délivrer les CESU pré financé, de ce fait les chèques CESU peuvent avoir plusieurs visuels. Retrouvez ces différents organismes et les visuels de leur chèque sur le site du centre CESU (CRCESU).

